

# Modification n° 03.15 : Commune de COURT-SAINT-ETIENNE – Chaussée de Bruxelles – « Clos de la Motte »

## PROPRIETES

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : DYLE-GETTE - 16/24

Commune(s) : COURT-SAINT-ETIENNE

OAA : IBW

Numéro de modification (Code SPGE) : 03.15

Intitulé : Modification n° 03.15 : Commune de COURT-SAINT-ETIENNE – Chaussée de Bruxelles – « Clos de la Motte »

## DESCRIPTION

<b>Explications</b>	La demande porte sur la modification du régime d'assainissement collectif du « Clos de la Motte » situé Chaussée de Bruxelles vers l'assainissement autonome. Cette demande se justifie par l'existence d'une station d'épuration individuelle groupée reprenant les eaux usées des habitations concernées.		
<b>Superficie concernée</b>	0,47 ha		
	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	
<b>Assainissement collectif</b>	35 EH	0 EH	
<b>Assainissement autonome</b>	0 EH	35 EH	
<b>Assainissement transitoire</b>	0 EH	0 EH	
	<b>Charge polluante totale</b>		<b>35 EH</b>

## SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

*La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif*

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
/		/		/		/	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

## SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	DG01R – Etat physico-chimique 2016 : Bon
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation	/

## ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

# EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

